

**Délibération du Conseil Municipal de la Commune de Beaulieu****République Française****Département de la Haute-Loire**

Séance du 26/03/2025 Nbre de Conseillers en exercice : 15. Présents : Votants :

**Absents : Excusés :**

Date de la convocation : 20/03/2025 Date d'affichage : 20/03/2025

L'an deux mille vingt cinq, le 26 mars 2025 à 20 h, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mr COLOMB Yves, Maire.

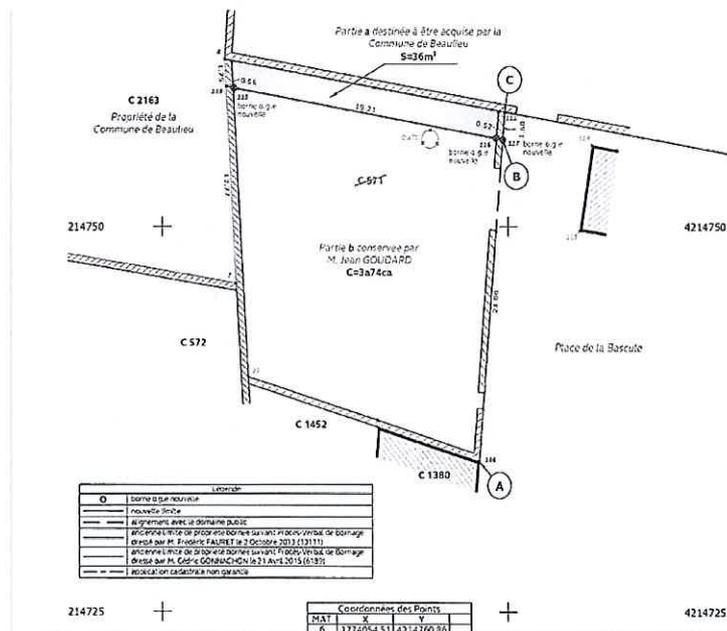
**Etaient présents :** Y COLOMB – H RIGOLLIER – S CHAPON - – N ANGENIEUX – S FAYOLLE – Nicolas CHARREL - P COLMACHE - Y AUBERT-BRUN – P GOUY – C MOULIN – Y COMUNELLO – C CIVEYRAC - Serge TEYSSONNEYRE - M RIVET – JJ STOECKLIN

**Ont donné pouvoir :****Etaient Excusés :**

Présents élus supplémentaires : Jean-Luc MASSON

**14 – Achat d'une partie de la parcelle C 571**

Monsieur GOUDARD propriétaire de la parcelle C 571 nous a confirmé qu'il acceptait de vendre à la Commune une bande de 1.70 m de large sur le terrain afin de faciliter le passage entre l'école et la bibliothèque pour un montant de 2 000 €. Les frais de notaire et de géomètre seront à la charge de la commune.



**Après en avoir délibéré, les Membres du conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés approuvent l'achat d'une partie de cette parcelle C 571 pour 2 000 € et donne pouvoirs au Maire de signer tous les documents afférents à cette vente**

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an ci-dessus

Au registre sont les signatures.

Pour extrait conforme,

En mairie, le 26/03/2025

Yves COLOMB, Maire,

Secrétaire, Nadine ANGENIEUX